

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 2 octobre 2017 portant titularisation d'une élève inspectrice de l'action sanitaire et sociale – promotion 2016-2017**

NOR : SSAR1730662A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale;

Vu l'arrêté du 20 avril 2016 relatif à la formation initiale et d'adaptation à l'emploi des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale et de la formation d'adaptation à l'emploi des inspecteurs principaux de l'action sanitaire et sociale;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2017 portant nomination des membres de jury de fin de scolarité des élèves inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2017;

Vu la proposition du jury en date du 28 septembre 2017,

Arrête:

#### Article 1<sup>er</sup>

L'élève inspectrice de l'action sanitaire et sociale dont le nom suit est déclarée apte à être titularisée, sous réserve de remplir les conditions statutaires requises à cette date: REBOA Giulia.

#### Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 2 octobre 2017

Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef du bureau de la formation,*  
A. MYDLARZ